

**SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Nombre de délégués votants : 35

Le neuf mars deux mille vingt-six à
9 heures, les membres du Comité Syndical,
régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle
des fêtes de Varaire sous la présidence de
Monsieur Didier PECH.

Présents (19) : Mmes et MM AILLET
Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles
Louis, AYMARD Marcel, BURG Pierre,
CONTE Christian, COURDESSE Pascal,
CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-
Claude, DELLER Martine, FIGEAC
Francis, FOLICHON Michèle, GENET
Mylène, GOURGOU Jean Pierre, ISSALY

Jacques, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier,
PRADEL Jean-Claude (suppléant WAGNER Marie-France).

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur Didier
PECH.

Absents excusés (11) : Mmes et MM COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme
ESTIVAL René, HAUVETTE Alix, MAROT Michel, MASSY Christian, MORICE Pierre,
TARDY Michel, TRAVERSAC David, VALETTE Roselyne.

Absents (4) : Mme et MM. CAMMAS Francis, NODARI Sébastien, NOUVIALE Arnaud,
VIDAL Jean-Claude.

Monsieur Marcel AYMARD est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Marché à bons de commande 2026-2029 : attribution du projet

Monsieur le Président informe que le marché à bons de commande 2022-2025 arrive à son
terme et qu'il est donc nécessaire de le renouveler pour réaliser les travaux de petites extensions,
de déplacement, de renouvellement ou de renforcement du réseau d'eau potable.

Le dossier de consultation des entreprises a été établi par le syndicat en optant comme pour
le précédent pour une dévolution des marchés selon la procédure adaptée, sur tout le territoire du
SESEL, pour 4 ans. Deux lots ont été définis :

- Lot n° 1 : entre 600 000 € HT et 1 200 000 € HT
- Lot n°2 : entre 500 000 €HT et 1 000 000 € HT

Le déroulement de la procédure se résume comme suit

- Envoi de l'AAPC le 16/12/2025
- Parution le 17/12/2025 sur la plateforme de dématérialisation et le
19/12/2025 dans la Dépêche du Midi (papier)
- Date limite de remise des candidatures : 30/01/2026 à 15h
- 3 offres ont été reçues

Monsieur le Président après analyse des offres, propose d'attribuer les marchés à :

- Lot n° 1 : CHASSAING TP
- Lot n° 2 : BAYOL

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les propositions de Monsieur le Président et d'attribuer les marchés à bons de commande de l'accord cadre AEP 2026-2029
 - ✓ Le lot n° 1 à l'entreprise CHASSAING TP, sises à 2597 route de Larédole 46230 FONTANES pour un montant de 600 000 à 1 200 000 € HT sur 4 ans,
 - ✓ Le lot n°2 à l'entreprise SEE BAYOL, sise, 3 route de Pau 65420 IBOS pour un montant de 500 000 à 1 000 000 € HT sur 4 ans,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits marchés pour les montants susvisés ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre.**

A Varaire, le 9 mars 2026

Le Président

Didier PECH



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 MARS 2026

Publié ou notifié le 17 MARS 2026

Le secrétaire de séance

Marcel AYMARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Aymard', is written over the printed name.